

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LAVAL

COUR SUPÉRIEURE  
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

---

N° Cour: 540-11-009373-160  
No Dossier : 41-2151220

**DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION  
DE :**

**AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA  
INC.**, société ayant sa place d'affaires au  
1109 aut. Chomeday, Laval, Québec, H7W  
5J8

Débitrice / Requérante

-et-

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**,  
société ayant une place d'affaires au 1190,  
avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau  
500, Montréal, Québec, H3B 0M7

Syndic / Mis en cause

-et-

**FONDS MANUFACTURIER QUÉBÉCOIS  
S.E.C.**, société en commandite ayant une  
place d'affaires au 209-100 rue Lansdowne,  
St-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 0B3

-et-

**INVESTISSEMENT QUÉBEC**, ayant une  
place d'affaires au 100, rue Laviolette, Bureau  
318, Trois-Rivières, Québec, G9A 5S9

Mises en cause

---

**REQUÊTE EN PROROGATION DU DÉLAI POUR DÉPOSER UNE PROPOSITION  
CONCORDATAIRE**

**Art.50.4(9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, L.R.C. (1985), c. B-3 (« LFI »)**

---

---

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN MATIÈRE DE FAILLITE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE LAVAL, OU AU REGISTRAIRE DE CETTE COUR, LA REQUÉRANTE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Par la présente requête (la « **Requête** »), la Débitrice demande à cette Honorable Cour de proroger au 30 septembre 2016 le délai pour déposer une proposition concordataire pour la Débitrice;

**A. LES PARTIES**

2. La Débitrice *Avant-Garde Technologie CFMA Inc.* (la « **Débitrice** ») est une entreprise œuvrant dans le domaine de la conception, de l'ingénierie et de la fabrication de solutions robotiques automatisées pour la production à petite échelle, tel qu'il appert notamment d'une copie d'un extrait du *Registre des entreprises* (« **REQ** ») communiqué au soutien des présentes comme **PIÈCE R-1**;
3. Le siège social de la Débitrice est situé à Laval, et celle-ci opère également une usine située à Trois-Rivières. En tout, environ 46 employés sont à l'emploi de la Débitrice;
4. Le 1<sup>er</sup> août 2016, la Débitrice a déposé auprès du Séquestre officiel, un avis d'intention de faire une proposition concordataire en application de l'article 50.4(1) de la LFI, (l'« **Avis d'intention** ») tel qu'il appert du dossier de cette Cour;
5. Le syndic mis en cause *Restructuration Deloitte Inc.* (le « **Syndic** ») a accepté d'exercer les fonctions de syndic dans le cadre du dépôt de l'Avis d'intention de la Débitrice, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
6. Le *Fonds Manufacturier Québécois S.E.C.* (« **FMQ** ») est le créancier garanti principal de la Débitrice, et est également un actionnaire de la Débitrice, la créance garantie du FMQ à l'endroit de la Débitrice étant approximativement de 9 177 696\$;

**C. L'AVIS D'INTENTION ET LES PROCÉDURES ET DÉMARCHES SUBSÉQUENTES**

7. Le délai de 30 jours pour déposer la proposition expirera le 31 août 2016;
8. Depuis le dépôt de l'Avis d'intention :
  - a) Le Syndic a transmis aux créanciers le 5 août 2016 copie de l'Avis d'intention;

- b) Le Syndic a également déposé auprès du Séquestre officiel le 8 août 2016 les rapports du syndic concernant l'état, projections à l'appui, sur l'évolution de l'encaisse conformément à l'article 50.4(2)b) et 50.4(2)c) LFI au sujet de la Débitrice, tel qu'il appert d'une copie desdits documents communiqués *en liasse* au soutien des présentes comme **PIÈCE R-2**;
- c) La Débitrice poursuit ses opérations dans le cours normal de ses affaires, et depuis l'Avis d'intention, elle acquitte les dépenses courantes dans le cours normal de ses affaires, y compris le paiement de tous les employés, ou prend des arrangements de paiement avec ses fournisseurs pour les biens et services livrés après la date de l'Avis d'Intention;
- d) La Débitrice a également poursuivi, avec l'assistance du Syndic, le processus de sollicitation déjà entamé le 27 juin 2016, lequel visait à solliciter des investisseurs potentiels ou acquéreurs pour les actifs ou l'entreprise de la Débitrice (le « **Processus de vente** »);
- e) Le Processus de vente est venu à échéance le 15 août 2016 sans qu'aucune offre ne soit soumise relativement aux actifs ou à l'entreprise de la Débitrice;
- f) Depuis la conclusion du Processus de vente, la direction de la Débitrice s'affaire à formuler et mettre en place une offre d'acquisition de la plupart des actifs de la Débitrice par l'entremise d'une société à être constituée (l'« **Acheteur** »), avec l'assentiment du FMQ, les termes de celle-ci étant encore en discussion en date des présentes (la « **Transaction envisagée** »);

le tout tel qu'il appert notamment du rapport du Syndic soumis au soutien de la présente demande de prorogation, communiqué comme **PIÈCE R-3** (le « **Rapport du Syndic** »);

- 9. La prorogation accordée permettra à la direction de la Débitrice et à l'Acheteur de compléter l'offre relative à la Transaction envisagée, ainsi que de soumettre celle-ci à l'approbation du tribunal en temps opportun, le tout tel qu'il appert notamment du Rapport du Syndic, **PIÈCE R-3**;
- 10. La prorogation demandée est au bénéfice des parties prenantes de la Débitrice, puisque la Transaction envisagée, dans la mesure où celle-ci est approuvée et réalisée, permettra de préserver les nombreux emplois et l'activité économique relatifs à la Débitrice, tel qu'il sera plus amplement exposé lors de la présentation éventuelle d'une requête pour approbation de la Transaction envisagée;
- 11. Par ailleurs, la prorogation demandée ne saurait causer de préjudice sérieux à l'un ou l'autre des créanciers de la Débitrice, pour les motifs suivants :
  - a) Plusieurs créanciers vont continuer de tirer des revenus ou salaires en raison de la continuation des opérations, le cas échéant, par l'Acheteur;

- b) Une réalisation rapide des éléments d'actifs autrement que par l'entremise de la Transaction envisagée, et plus particulièrement dans un contexte de faillite, ne permettrait pas davantage aux créanciers de la Débitrice de recevoir un dividende;
12. Le Syndic ne s'oppose pas à cette demande et a obtenu toute la collaboration de la Débitrice;
13. Il est respectueusement soumis à cette Honorable Cour qu'il n'y a aucun préjudice à ce qu'une prorogation de délai soit accordée, vu ce que ci-avant mentionné, et que la Débitrice agit et continue d'agir de bonne foi et avec toute la diligence voulue;
14. Compte tenu de ce qui précède, la Débitrice est bien fondée en faits et en droit de demander à cette Honorable Cour une prorogation de délai de trente (30) jours à compter du 31 août 2016;
15. Il est respectueusement soumis que dans un contexte de faillite, la vente des actifs de la Débitrice ne serait pas plus avantageuse, tel que l'illustrent les résultats du Processus de vente, et en tous les cas, une telle vente ne permettrait pas de rembourser en totalité la créance garantie du FMQ;
16. Le principal créancier garanti de la Débitrice est en accord avec la prorogation demandée et les démarches actuelles relatives à la Transaction envisagée;

#### **E- CONCLUSION**

17. Vu l'urgence, les Requérantes sont bien fondées de demander à cette Honorable Cour que l'ordonnance à être rendue concernant la présente Requête soit exécutoire nonobstant appel, sans obligation de fournir quelque garantie;
18. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

#### **POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :**

**ACCUEILLIR** la présente *Requête en prorogation du délai pour déposer une proposition concordataire* (la « **Requête** »);

**PROROGER**, à l'égard de *Avant-Garde Technologie CFMA Inc.*, le délai prévu à l'article 50.4(8) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* pour une période de trente (30) jours à compter du 31 août 2016, soit jusqu'au 30 septembre 2016;

**PERMETTRE** la signification et la production de la présente ordonnance à toute heure, en tout lieu et par tout moyen;

**ORDONNE** l'exécution provisoire de la présente ordonnance nonobstant tout appel, sans obligation de fournir quelque garantie;

**LE TOUT** sans frais, sauf en cas de contestation et dans ce cas avec dépens contre toute partie contestante solidairement.

Montréal, ce 26 août 2016

*Fasken Martineau DuMoulin*

**Fasken Martineau DuMoulin**

**S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

Me Guillaume-Pierre Michaud

Avocats du *Fonds Manufacturier Québécois*  
s.e.c.

Tour de la Bourse

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700

C. P. 242

Montréal (Québec) H4Z 1E9

Téléphone : +1 514 397 5264

Télécopieur : +1 514 397 7600

Courriel : gmichaud@fasken.com

## AFFIDAVIT

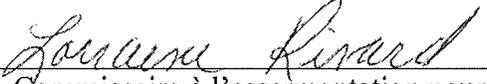
Je, soussigné, Éric Bélanger, ayant mon domicile professionnel au 8800 boul. Parent, Trois-Rivières, G9A 5E1, Québec, affirme solennellement ce qui suit:

1. Je suis le président de la Débitrice;
2. Tous les faits allégués dans la présente *Requête en prorogation du délai pour déposer une proposition concordataire*, sont vrais et ce, à ma connaissance personnelle.

ET J'AI SIGNÉ:

  
ERIC BÉLANGER

Affirmé solennellement devant moi  
À Montréal ce 26 août 2016

  
Commissaire à l'assermentation pour le  
Québec

COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION  
LORRAINE RIVARD  
159 442  
POUR LE QUÉBEC

## AVIS DE PRÉSENTATION

**À : Avant-Garde Technologie CFMA Inc.**  
1109 aut. Chomeday  
Laval, QC H7W 5J8

**Restructuration Deloitte Inc.**  
1190, avenue des Canadiens-de-  
Montréal Bureau 500  
Montréal, QC H3B 0M7

**Investissement Québec**  
100, rue Laviolette, Bureau 318  
Trois-Rivières, QC G9A 5S9

**Fonds Manufacturier Québécois S.E.C.**  
209-100 rue Lansdowne  
St-Bruno-de-Montarville QC J3V 0B3

**PRENEZ AVIS** que la présente *Requête en prorogation du délai pour déposer une proposition concordataire* sera présentée pour décision au Registraire de la Cour supérieure (Chambre commerciale), du district de Laval, le **30 août 2016**, à **9 h 00**, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, au Palais de justice de Laval, sis au 2800 Boulevard Saint-Martin O, Laval, QC H7T 2S9, en **salle 2.02**.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

Montréal, ce 26 août 2016

  
**Fasken Martineau DuMoulin**  
**S.E.N.C.R.L., s.r.l.**  
Me Guillaume-Pierre Michaud

Avocats du *Fonds Manufacturier Québécois*  
*s.e.c.*  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria, bureau 3700  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Téléphone : +1 514 397 5264  
Télécopieur : +1 514 397 7600  
Courriel : gmichaud@fasken.com

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LAVAL

COUR SUPÉRIEURE  
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

---

N° Cour: 540-11-009373-160  
No Dossier : 41-2151220

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION  
DE :

AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA  
INC.,

Débitrice / Requérante

-et-

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.,

Syndic / Mis en cause

-et-

FONDS MANUFACTURIER QUÉBÉCOIS  
S.E.C.,

-et-

INVESTISSEMENT QUÉBEC,

Mises en cause

---

### LISTE DES PIÈCES

- PIÈCE R-1 :** Extrait du *Registre des entreprises* pour Avant-Garde Technologie CFMA Inc.
- PIÈCE R-2 :** *En liasse* Rapports du syndic concernant l'état, projections à l'appui, sur l'évolution de l'encaisse conformément à l'article 50.4(2)b) et 50.4(2)c) LFI au sujet de Avant-Garde Technologie CFMA Inc.
- PIÈCE R-3 :** *Rapport du syndic.*

Montréal, ce 26 aout 2016

  
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L.,  
s.r.l.

Avocats du *Fonds Manufacturier Québécois*  
s.e.c.



## Rechercher une entreprise au registre

### État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2016-08-26 13:15:54

#### État des informations

##### Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1142015602
Nom	AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA INC.

##### Adresse du domicile

Adresse	1109 aut. Chomedey Laval (Québec) H7W5J8 Canada
---------	---

##### Adresse du domicile élu

<b>Nom de l'entreprise</b>	AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA INC.
<b>Nom de la personne physique</b>	
Nom de famille	BÉLANGER
Prénom	ÉRIC

Adresse	8800 boul. Parent Trois-Rivières (Québec) G9A5E1 Canada
---------	---

##### Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-01-19
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-01-19
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

**Forme juridique**

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1992-08-21 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

**Dates des mises à jour**

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2016-08-09
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2015-12-08 2015
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2016	2017-05-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2016-05-01

**Faillite**

L'entreprise n'est pas en faillite.

**Fusion et scission**

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

**Continuation et autre transformation**

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

**Liquidation ou dissolution**

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

**Activités économiques et nombre de salariés**

**1<sup>er</sup> secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	3999
Activité	Autres industries de produits manufacturés
Précisions (facultatives)	FABRICATION

**2<sup>e</sup> secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	7759
Activité	Autres services techniques

Précisions (facultatives)

GÉNIE-CONSEILS

**Nombre de salariés**

Nombre de salariés au Québec

De 50 à 99

**Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir**

**Actionnaires**

**Premier actionnaire**

Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.

Nom

FIDUCIE FAMILLE ÉRIC BÉLANGER

Adresse

6136 place de la Montagne Trois-Rivières (Québec)  
G8Y6A5 Canada

**Deuxième actionnaire**

Nom

FONDS MAUFACTURIER QUÉBÉCOIS S.E.C.

Adresse

100, RUE LANSDOWNE, APPARTEMENT 209  
SAINT-BRUNO (QUÉBEC) J3V0B3

**Troisième actionnaire**

Nom

FIDUCIE ÉRIC BÉLANGER

Adresse

6136, PLACE DE LA MONTAGNE TROIS-RIVIÈRES  
(QUÉBEC) G9A5E1

**Convention unanime des actionnaires**

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

**Liste des administrateurs**

Nom

ROY, DENIS

Date du début de la charge

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles

Administrateur

Adresse

77, GAGNON BELOEIL (QUÉBEC) J3G3C9

Nom

COUVRETTE, CLAUDE

Date du début de la charge

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles

Vice-président

Adresse 50, RUE DU VERT-BOIS SAINTE-JULIE (QUÉBEC)  
J3E3N3

Nom BÉLANGER, ÉRIC  
Date du début de la charge  
Date de fin de la charge  
Fonctions actuelles Président, Secrétaire  
Adresse 6136 place de la Montagne Trois-Rivières (Québec)  
G8Y6A5 Canada

Nom de famille Dicaire  
Prénom Louis  
Date du début de la charge 2012-09-05  
Date de fin de la charge  
Fonctions actuelles Administrateur  
Adresse 411A 2e Avenue N Deux-Montagnes (Québec)  
J7R6M6 Canada

**Dirigeants non membres du conseil d'administration**

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

**Fondé de pouvoir**

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

**Administrateurs du bien d'autrui**

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

**Établissements**

Numéro et nom de l'établissement	Adresse	Activités économiques (CAE)
0001 - AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA INC. (Établissement principal)	8800 boul. Parent Trois-Rivières (Québec) G9A5E1 Canada	Autres services techniques (7759) Autres industries de produits manufacturés (3999)
0002 - AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA INC.	1109 aut. Chomedey Laval (Québec) H7W5J8 Canada	Autres services techniques (7759) Autres industries de produits manufacturés (3999)

**Documents en traitement**

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

**Index des documents****Documents conservés**

<b>Type de document</b>	<b>Date de dépôt au registre</b>
Déclaration de mise à jour courante	2016-08-09
Déclaration de mise à jour courante	2016-01-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-12-08
Déclaration de mise à jour courante	2015-10-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-05-01
Déclaration de mise à jour courante	2014-10-30
Déclaration de mise à jour courante	2014-10-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-05-02
Déclaration de mise à jour courante	2014-01-28
Déclaration de mise à jour courante	2014-01-23
Déclaration de mise à jour courante	2013-10-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-05-02
Déclaration de mise à jour courante	2013-02-05
Certificat de modification	2012-12-13
Déclaration de mise à jour courante	2012-10-29
Déclaration de mise à jour courante	2012-09-13
Déclaration de mise à jour courante	2012-08-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2011-12-12
Déclaration annuelle 2010	2011-05-10
Déclaration modificative	2010-12-22
Déclaration annuelle 2009	2010-12-06
État et déclaration de renseignements 2008	2009-05-09
Déclaration modificative	2009-02-27
État et déclaration de renseignements 2007	2008-08-04
Certificat de modification	2008-03-25
Certificat de modification	2008-03-25
Déclaration modificative	2008-01-09
Certificat de modification	2007-09-24
État et déclaration de renseignements 2006	2007-07-24
Déclaration modificative	2006-02-20
Déclaration annuelle 2005	2005-11-17
Certificat de modification	2004-11-10
Déclaration annuelle 2004	2004-11-02
Certificat de modification	2004-09-15
Déclaration annuelle 2003	2003-10-08
Déclaration annuelle 2002	2002-10-23
Déclaration annuelle 2001	2001-11-23
Déclaration annuelle 2000	2000-10-23
Certificat de modification	1999-11-16
Déclaration annuelle 1999	1999-09-15
Déclaration annuelle 1998	1998-11-10
Déclaration annuelle 1997	1998-03-03
Certificat de modification	1997-08-16

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 1996	1997-01-14
Déclaration annuelle 1995	1995-11-20
Déclaration d'immatriculation	1995-01-19

**Index des noms**

Date de mise à jour de l'index des noms	2016-08-09
---	------------

**Nom**

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA INC.		1992-08-21		En vigueur

**Autres noms utilisés au Québec**

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
AGT		2013-10-24		En vigueur
AGT GROUPE	AGT GROUP	2014-10-29		En vigueur
AUTOMATION OS		2016-01-12		En vigueur
AGT Robotique	AGT Robotics	2015-10-13	2016-08-09	Antérieur

© Revenu Québec, 2015



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LAVAL  
DIVISION N° : 01-Laval  
COUR N° : 540-11-009373-160  
DOSSIER N° : 41-2151220  
BUREAU N° : 865959-1000007

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA  
PROPOSITION DE :**

**AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA INC.**, personne morale légalement et dûment constituée ayant son siège social au 1109, autoroute Chomedey, Laval, Québec H7W 5J8

Personne insolvable

– et –

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**  
(Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI, responsable désigné)  
ayant un établissement au 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal, Québec H3B 0M7

Syndic

**RAPPORT DU SYNDIC SUR L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE**  
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

L'état des projections sur l'évolution de l'encaisse ci-joint d'Avant-Garde Technologie CFMA inc., en date du 5 août 2016 qui porte sur la période finissant le 2 septembre 2016 a été établi par la direction de la personne insolvable aux fins mentionnées dans la note 1, à partir des hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes 2 et 3.

Pour effectuer notre examen, nous avons mené des enquêtes, effectué des analyses et tenu des discussions portant sur les renseignements que nous ont fournis la direction et les employés de la personne insolvable. Puisque les hypothèses conjecturales n'ont pas à être étayées, nous nous sommes limités à en évaluer la pertinence par rapport à l'objet des projections. Nous avons également étudié les renseignements fournis par la direction à l'appui des hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation des projections.

D'après notre examen, il n'y a rien qui nous porte à croire, quant aux points importants :

- a) que les hypothèses conjecturales ne cadrent pas avec l'objet des projections;
- b) qu'à la date du présent rapport, les hypothèses probables émises par la direction ne sont pas convenablement étayées et ne cadrent pas avec les projets de la personne insolvable ou ne constituent pas un fondement raisonnable pour les projections, compte tenu des hypothèses conjecturales; ou
- c) que les projections ne reflètent pas les hypothèses probables et conjecturales.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans la note 1, et il est à signaler que ces projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

FAIT À MONTRÉAL, le 5 août 2016

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Franco', written over a horizontal line.

Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LAVAL  
DIVISION N° : 01-Laval  
COUR N° : 540-11-009373-160  
DOSSIER N° : 41-2151220  
BUREAU N° : 865959-1000007

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA  
PROPOSITION DE :**

**AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA INC.**, personne morale légalement et dûment constituée ayant son siège social au 1109, autoroute Chomedey, Laval, Québec H7W 5J8

Personne insolvable

-- et --

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**  
(Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI, responsable désigné)  
ayant un établissement au 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal, Québec H3B 0M7

Syndic

**RAPPORT DE L'AUTEUR DE LA PROPOSITION SUR L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE**  
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi

La direction d'Avant-Garde Technologie CFMA inc. a émis les hypothèses et établi en date du 5 août 2016 l'état des projections sur l'évolution de l'encaisse de la personne insolvable ci-annexé qui portent sur la période finissant le 2 septembre 2016.

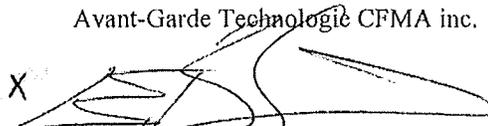
Les hypothèses conjecturales utilisées sont raisonnables et cadrent avec l'objet des projections mentionnées dans la note 1, et les hypothèses probables, convenablement étayées, cadrent avec les projets de la personne insolvable et constituent un fondement raisonnable pour les projections. Toutes ces hypothèses sont énoncées dans les notes 2 et 3.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, et les écarts peuvent être importants.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans la note 1, à partir d'un ensemble d'hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes 2 et 3. En conséquence, il est à signaler que les projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

FAIT À MONTRÉAL, le 5 août 2016

Avant-Garde Technologie CFMA inc.

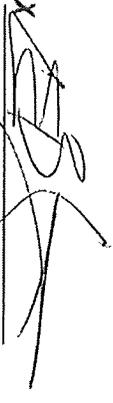
X   
Eric Bélanger, président

Avant-garde Technologie CFMA inc  
Prévision de liquidités

*(En milliers 000\$)*

Pour la période finissant le	2016/08/05	2016/08/12	2016/08/19	2016/08/26	2016/09/02
<b>SOLDE DÉBUT</b>	671.9	460.5	463.1	294.5	382.5
<b>ENTRÉES DE FONDS</b>					
Recettes de projets	-	303.6	103.4	322.0	34.8
<b>TOTAL</b>	-	303.6	103.4	322.0	34.8
<b>SORTIES DE FONDS</b>					
Dépenses de projets	80.0	206.0	163.0	151.0	89.0
DEC (PPR)	3.4	-	-	-	3.4
Loyers	25.0	-	-	-	9.0
Paies	93.0	-	82.0	-	72.0
DAS	-	55.0	-	53.0	-
Assurances	-	-	7.0	-	-
Honoraires professionnels	-	20.0	-	20.0	-
Divers	10.0	20.0	20.0	10.0	10.0
<b>TOTAL</b>	211.4	301.0	272.0	234.0	183.4
Variation de liquidités	(211.4)	2.6	(168.6)	88.0	(148.6)
<b>SOLDE DE FIN</b>	460.5	463.1	294.5	382.5	233.9

Fait à Montréal, le 5 août 2016

  
 Avant-Garde Technologie CFMA inc  
 par: **ERIC BERGER**

Vu et révisé par: Restructuration Deloitte inc., Syndic  
 par: Martin Franco, CPA, CA, CRP SAI

## AVANT-GARDE TECHNOLOGIE INC.

### NOTES SUR L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

Pour la période finissant le 2 septembre 2016

(Non vérifié – voir le rapport du Syndic)

#### 1. OBJECTIF DE L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION PRÉVUE DE L'ENCAISSE

L'état de l'évolution de l'encaisse a été préparé le 5 août 2016 par la direction de la société sur la base de l'information financière disponible à cette date.

L'objectif de ces projections est de procurer au séquestre officiel de l'information financière prospective, en rapport avec le dépôt de *l'avis d'intention de faire une proposition* aux créanciers, en accord avec les termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Les lecteurs sont avertis que cette information peut ne pas être appropriée pour d'autres fins. La compagnie prévoit mettre à jour les informations financières prospectives au moment du dépôt de la proposition aux créanciers.

L'état de l'évolution de l'encaisse est basé sur des hypothèses qui reflètent le plan d'action de la direction de la compagnie pour la période finissant le 2 septembre 2016, selon les conditions économiques qui, de l'avis de la direction, sont les plus probables.

Dû fait que les projections sont basés sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels vont varier de l'information présentée, et ce, même si les hypothèses émises se réalisent. Les écarts entre les résultats réels et l'information présentée pourraient également être matériels.

#### 2. CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS

Dans le cadre de son plan de redressement, la compagnie a déposé un *avis d'intention de faire une proposition* à ses créanciers le 1<sup>er</sup> août 2016, selon les termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Cet état de l'évolution de l'encaisse reconnaît que la compagnie est en continuité d'opérations et a qu'elle entend déposer une proposition à ses créanciers.

### 3. HYPOTHÈSES

#### Recettes

##### **Comptes clients**

Basé sur une analyse détaillée des **comptes clients** et des **ventes subséquentes** au 1<sup>er</sup> août 2016 par la direction de la compagnie.

- Analyse des comptes clients au moment du dépôt de l'avis et détermination du moment de l'encaissement;
- Analyse des projets en cours en considérant les différentes phases prévues et les encaissements reliés à celles-ci en fonction de l'évolution planifiée des projets;
- Aucune nouvelle vente (nouveau contrat) considérée pour la période visée.

#### Débours

##### **Déboursés de projets**

- Analyse des projets en cours et des déboursés prévus (requis) aux fournisseurs/sous-traitants en fonction de l'évolution des projets et des coûts restants à assumer (achats) pour la finalisation de chacun de ceux-ci;
- Aucun déboursé prévu pour des biens/services reçus avant la date du dépôt.

##### **Salaires & DAS**

- Basé sur les estimés détaillés de la direction quant aux employés nécessaires (et leur salaires respectifs) pour la période de cinq (5) semaines couvertes par les projections;
- Basé sur les ressources requises afin de compléter les projets en cours.

##### **Coût de fabrication**

- Basé sur les estimés de la direction relativement au niveau de production projeté.

##### **Frais généraux**

Basé sur l'historique des derniers mois et les estimés de la direction.

- Divers frais sont considérés tels :
  - Loyers
  - Assurances
  - Énergie et communication
  - Maintenance
  - Déplacements

##### **Honoraires professionnels**

Basé sur les estimés de la direction.

##### **Frais financiers**

Basé sur l'historique des dernières semaines et les ententes en vigueur.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LAVAL  
COUR SUPÉRIEURE (FAILLITE)  
CAUSE : 540-11-009373-160  
No Dossier : 41-2151220

**ATTESTATION D'AUTHENTICITÉ**

Je, soussigné, **STÉPHANE CARPENTIER**, huissier de justice, ayant un bureau d'affaires au **1697 RUE BELLEFEUILLE, TROIS-RIVIERES, QC, CANADA, G9A 3V3**, certifie sous mon serment professionnel que le **26 août 2016 à 14:15**, j'ai reçu par télécopieur et/ou courriel

**DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :**

**AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA INC.**

Debitrice(s)-requérante(s)

ET

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

Syndic mis en cause

ET

**FONDS MANUFACTURIER QUÉBÉCOIS S.E.C.  
INVESTISSEMENT QUÉBEC**

Mis(es) en cause

LA PRÉSENTE REQUÊTE EN PROROGATION DU DÉLAI POUR DÉPOSER UNE PROPOSITION CONCORDATAIRE Art50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. (1985), c. B-3 ("LF"), AFFIDAVIT, AVIS DE PRÉSENTATION, LISTE DES PIÈCES, PIÈCES R-1 À R-2 INCLUSES.

Ledit document m'a été transmis par **FASKEN, MARTINEAU, DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l., AVOCATS, 800 PLACE VICTORIA, BUREAU 3700, C.P. 242, MONTRÉAL, QC, CANADA, H4Z 1E9** dont le numéro du télécopieur et/ou courriel de l'émetteur est: **mlai@fasken.com**.

Les copies accompagnant le présent document sont **CONFORMES** à ceux reçus par **TÉLÉCOPIEUR ET/OU COURRIEL**.

Je dresse en conséquence la présente attestation d'authenticité pour servir et valoir ce que de droit.

**TROIS-RIVIERES, 26 août 2016**



**STÉPHANE CARPENTIER, HUISSIER DE JUSTICE, PERMIS # 147  
TROIS-RIVIERES, ce 26 août 2016**

**Présentable le : 30/08/2016**

PAQUETTE & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE  
S.E.N.C.R.L. (PAQUETTE)

a/s : Me GUILLAUME-PIERRE MICHAUD

v/d : 283874.01

**(M) FH 0 E0826 I0826-15:04 REF:58451-1-1-1**

SE

**CARPENTIER, HUISSIERS DE JUSTICE**

1697 RUE BELLEFEUILLE

TROIS-RIVIERES, QC, CA, G9A 3V3

Tél. : (819) 379-9288 Fax : (819) 379-8622

T.P.S. : 117715953RT T.V.Q. : 1011773865

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LAVAL  
COUR SUPÉRIEURE (FAILLITE)  
CAUSE : 540-11-009373-160  
No Dossier : 41-2151220

PROCÈS-VERBAL DE SIGNIFICATION

Je soussigné(e), **PHILIPPE CHAPDELAINÉ**, huissier de justice (**permis # 878**), ayant mon domicile professionnel au **1697 RUE BELLEFEUILLE, TROIS-RIVIÈRES, QC, CANADA, G9A 3V3**, certifiée sous mon serment professionnel que, après avoir apposé ma signature et mon cachet et indiqué la date et l'heure de la signification, que le **26 août 2016 à 15:03**, j'ai signifié:

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA INC.**

Debiteur-trice(s)-requérant(te)(s)

ET

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

Syndic mis en cause

ET

**FONDS MANUFACTURIER QUÉBÉCOIS S.E.C.  
INVESTISSEMENT QUÉBEC**

Mis(es) en cause

**Description du document signifié : LA PRÉSENTE REQUÊTE EN PROROGATION DU DÉLAI POUR DÉPOSER UNE PROPOSITION CONCORDATAIRE Art50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. (1985), c. B-3 ("LFI"), AFFIDAVIT, AVIS DE PRÉSENTATION, LISTE DES PIÈCES, PIÈCES R-1 À R-2 INCLUSES, ATTESTATION D'AUTHENTICITÉ.**

**Destinataire : INVESTISSEMENT QUÉBEC.**

**Adresse : 100 RUE LAVIOLETTE, TROIS-RIVIÈRES, QC, CANADA, G9A 5S9**

**Mode de signification : PARLANT ET REMETTANT LADITE PIÈCE À UNE PERSONNE QUI PARAÎT ÊTRE EN MESURE DE RECEVOIR LE DOCUMENT À L'ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE SELON L'ARTICLE 125 AL.1 DU C.P.C., S'ÉTANT NOMMÉE COMME ÉTANT: M. PAUL GRÉGOIRE, DIRECTEUR DE PORTEFEUILLES.**

Kilométrage 1.49\$ / Km	2,98 \$
Signification	9,00 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>11,98 \$</b>

Autres frais :

(non admissible à l'état des frais)

Gestion	6,00 \$
Envoi par courriel	0,00 \$
Vacation huissier	90,80 \$
Réception par moyens technologiques	46,30 \$
Attestation d'authenticité	10,00 \$
Photocopie(s)	24,75 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>177,85 \$</b>

<b>TOTAL AVANT TAXES</b>	<b>189,83 \$</b>
<b>TPS</b>	<b>9,49 \$</b>
<b>TVQ</b>	<b>18,94 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>218,26 \$</b>

**Tentative :** La distance nécessairement parcourue est de 2 kilomètre(s) et conformément à l'article 2.1 (2e alinéa) de la tarification de la Loi sur les huissiers de justice.

**État des honoraires et des frais (art. 117, al. 2; 344 C.P.C.)**

**Tarif d'honoraires des huissiers de justice, Loi sur les huissiers de justice.**

**Tarif d'honoraires professionnels, article 4, adopté par le Conseil d'administration de la Chambre des huissiers de justice du Québec. Je dresse en conséquence le présent procès-verbal de signification en conformité avec l'article 119 du C.P.C.**



**PHILIPPE CHAPDELAINÉ, HUISSIER DE JUSTICE, PERMIS # 878**

**TROIS-RIVIÈRES, ce 26 août 2016**

**Présentable le : 30/08/2016**

PAQUETTE & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE  
S.E.N.C.R.L. (PAQUETTE)

a/s : Me GUILLAUME-PIERRE MICHAUD

v/d : 283874.01

**CARPENTIER, HUISSIERS DE JUSTICE**

1697 RUE BELLEFEUILLE

TROIS-RIVIÈRES, QC, CA, G9A 3V3

Tél. : (819) 379-9288 Fax : (819) 379-8622

T.P.S. : 117715953RT T.V.Q. : 1011773865

(M) FH 0 E0826 I0826-15:10 REF:58451-1-2-1

SE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LAVAL  
DIVISION N° : 01-Laval  
COUR N° : 540-11-009373-160  
DOSSIER N° : 41-2151220  
BUREAU N° : 865959-1000007

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA  
PROPOSITION DE :**

**AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA INC.**,  
personne morale légalement et dûment constituée ayant  
son siège social au 1109, autoroute Chomedey, Laval,  
Québec H7W 5J8

Personne insolvable

– et –

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**  
(Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI, responsable  
désigné) ayant une place d'affaires à La Tour Deloitte,  
1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, bur. 500,  
Montréal, Québec H3B 0M7

Syndic

**RAPPORT DE SURVEILLANCE DU SYNDIC SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES  
ET DES FINANCES DE LA PERSONNE INSOLVABLE**  
(Sous-alinéa 50.4(7)b)(ii) et paragraphe 50.4(9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

Je, soussigné, Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI, de Restructuration Deloitte Inc., syndic agissant dans l'affaire de l'avis d'intention de déposer une proposition de **Avant-Garde Technologie CFMA Inc.** (« **AGT** » ou la « **Société** »), personne insolvable, fais rapport au Tribunal des principales observations relatives aux affaires et aux finances de la personne insolvable dégagées dans le cadre de son obligation de surveillance prévue au sous-alinéa 50.4(7)b)(ii) de la Loi.

1. Dans le cadre de la préparation de ce rapport, nous nous sommes appuyés sur des informations financières auditées et non auditées, les registres d'AGT, les projections financières préparées par sa direction ainsi que sur des discussions avec les employés et la direction de la Société. Nous n'avons pas procédé à un audit, à un examen ou à toute autre forme d'attestation des informations qui nous ont été fournies, et nous n'exprimons pas d'opinion à leur égard.
2. La Société a déposé un avis d'intention de faire une proposition le 1<sup>er</sup> août 2016.
3. AGT est une société se spécialisant dans le domaine de la conception, de l'ingénierie et de la fabrication de solutions robotiques automatisées pour la production à petite échelle.

## **AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA INC.**

Rapport de surveillance du syndic

Le 29 août 2016

---

4. Le présent rapport aborde les sujets suivants :
  - a. Les activités du Syndic depuis le 1<sup>er</sup> août 2016;
  - b. Les activités d'AGT entre le 1<sup>er</sup> août et le 29 août 2016;
  - c. La demande par AGT d'une prorogation de la période de suspension des procédures;
  - d. La recommandation du Syndic.

### **ACTIVITÉS DU SYNDIC**

5. Le 5 août 2016, le Syndic a expédié à tous les créanciers connus de la personne insolvable une copie de l'avis d'intention de faire une proposition.
6. L'état de l'évolution prévue de l'encaisse a été préparé par la Société pour la période du 1<sup>er</sup> août au 2 septembre 2016 et a été déposé auprès du séquestre officiel en date du 8 août 2016, avec le rapport de la personne insolvable et le rapport du Syndic, conformément au paragraphe 50.4(2) de la Loi.

### **ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ**

7. Depuis le dépôt de l'avis d'intention de déposer une Proposition, AGT a poursuivi, avec l'assistance du Syndic, le processus de sollicitation d'offres déjà entamé le 27 juin 2016, lequel visait à solliciter des investisseurs potentiels ou acquéreurs pour les actifs de la Société.
8. Le Processus de vente est venu à échéance le 15 août 2016 sans qu'aucune offre ne soit soumise relativement aux actifs d'AGT. Depuis la conclusion du processus de vente, la direction de la Société s'affaire à formuler et mettre en place une offre d'acquisition de la plupart des actifs d'AGT par l'entremise d'une société à être constituée, avec l'assentiment du Fonds Manufacturier Québécois S.E.C. (le « **FMQ** »), le principal et plus important créancier garanti de la Société (les termes de cette offre étant encore en discussion en date du présent rapport).
9. Les résultats réels pour la période du 1<sup>er</sup> au 19 août 2016 sont décrits à l'annexe A du présent rapport. Le solde d'encaisse indique 614 k\$ au 19 août 2016 alors que la Société prévoyait avoir un solde d'environ 295 k\$ en fonction de l'état de l'évolution déposé. Les recettes, provenant principalement de recettes relatives aux différents projets en cours, ont totalisé 286 k\$. Les déboursés, quant à eux, incluent principalement les paiements de salaire de 184 k\$, des dépenses relatives aux différents projets en cours de 82 k\$, les paiements relatifs aux déductions à la source de 56 k\$, le paiement des loyers de 13 k\$, le paiement de la prime mensuelle d'assurance de 1 k\$ et les déboursés à divers fournisseurs pour des services variés de 8 k\$.
10. Aucun retard important n'a été noté en ce qui a trait au respect des paiements se rapportant aux obligations de la Société pour la période subséquente à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers.
11. Vous trouverez à l'annexe B l'état de l'évolution prévue de l'encaisse révisée par la Société pour la période du 20 août au 30 septembre 2016.

## **AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA INC.**

Rapport de surveillance du syndic

Le 29 août 2016

---

### **PROROGATION**

12. La Société a signifié au Syndic son intention de procéder à une requête pour une extension de délai du dépôt de la proposition à ses créanciers, conformément au paragraphe 50.4(9) de la Loi, jusqu'au 30 septembre 2016, afin de permettre à la direction de la Société de compléter l'offre relative à la transaction envisagée ainsi que de soumettre celle-ci à l'approbation du tribunal en temps opportun. La transaction envisagée, dans la mesure où celle-ci est approuvée et réalisée, permettra de préserver les nombreux emplois et l'activité économique relatifs à la Société, comme il sera plus amplement exposé lors de la présentation éventuelle d'un rapport du Syndic à la Cour pour l'approbation de la transaction envisagée.

### **RECOMMANDATION**

13. Le Syndic est d'avis que les motifs stipulés dans la requête présentée par la débitrice pour une prorogation jusqu'au 30 septembre 2016 sont raisonnables.
14. Se fondant sur ses discussions avec les représentants d'AGT, le Syndic estime que la Société a agi et continue d'agir de bonne foi et avec diligence.
15. Le Syndic est d'avis, et ce, selon les motifs allégués dans la requête, que les créanciers ne subiront pas de préjudices comparativement à la situation existante au moment du dépôt de l'avis d'intention.

FAIT À MONTRÉAL, le 29 août 2016.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.  
Syndic agissant dans l'affaire de la proposition de  
Avant-Garde Technologie CFMA Inc.



Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI

# ANNEXE A

**Avant-garde Technologie CFMA Inc.**  
**Recettes et déboursés (Réal / Budget)**  
**Pour la période du 1er août 2016 au 19 août 2016**

	<b>Réal</b> <b>(000 \$)</b>	<b>Budget</b> <b>(000 \$)</b>	<b>Favorable</b> <b>(Défavorable)</b> <b>(000 \$)</b>	
<b>Recettes</b>				
Recettes des projets	286	407	(121)	<i>(Note 1)</i>
	<b>286</b>	<b>407</b>	<b>(121)</b>	
<b>Déboursés</b>				
Dépenses des projets	82	449	367	<i>(Note 2)</i>
Salaires	184	175	(9)	
D.A.S.	56	55	(1)	
Loyers	13	25	12	
Honoraires professionnels	-	20	20	<i>(Note 3)</i>
Assurances	1	7	6	
DEC (IPR)	-	3	3	
Divers	8	50	42	<i>(Note 4)</i>
	<b>344</b>	<b>784</b>	<b>440</b>	
<b>Variation du solde de banque</b>	<b>(58)</b>	<b>(377)</b>	<b>319</b>	
<b>Solde de banque - Début</b>	<b>672</b>	<b>672</b>	<b>-</b>	
<b>Solde de banque - Fin</b>	<b>614</b>	<b>295</b>	<b>319</b>	<i>(Note 5)</i>

**Note 1:**

La variance défavorable est simplement due à un écart de « timing » en raison du retard de l'avancement et de la collection des recettes relatif à certains projets en cours à cause du climat d'incertitude créé pour certains clients par la situation actuelle de la Société.

**Note 2:**

La variance favorable est simplement due à un écart de « timing ». En effet, dans un effort de préservation de ses liquidités et également en raison du retard de l'avancement et de la collection des recettes relatifs à certains projets en cours (comme expliqué à la note 1), la Société a retardé certains des déboursés relatifs aux dépenses des projets.

**Note 3:**

La variance favorable est simplement due à un écart de « timing ».

**Note 4:**

La variance favorable est simplement due à un écart de « timing » et aux efforts de préservation de ses liquidités de la Société.

**Note 5:**

La variance favorable est principalement due aux dépenses de projets moins élevées que prévue.

# **ANNEXE B**

**Avant-garde Technologie CFMA Inc.**  
**État des recettes et déboursés**  
**Pour la période du 20 août 2016 au 30 septembre 2016**

	Période du 20/08/16 au 30/09/16
	(000 \$)
<b>Recettes</b>	
Recettes des projets	483
	<u>483</u>
<b>Déboursés</b>	
Dépenses des projets	489
Salaires	222
D.A.S.	150
Honoraires professionnels	61
Loyers	25
Assurances	10
DEC (IPR)	6
Divers	60
	<u>1,023</u>
<b>Variation projetée du solde de banque</b>	<b>(540)</b>
<b>Solde de banque - début</b>	<b>614</b>
	<u>614</u>
<b>Solde de banque - fin</b>	<b>74</b>
	<u>74</u>

  
Eric Bélanger  
Président  
Avant-garde Technologie CFMA Inc.

*Cet état des recettes et déboursés projetés d'Avant-Garde Technologie CFMA Inc., préparé en conformité avec l'article 50.4(2) de la Loi sur la Faillite et l'Insolvabilité, devrait être lue conjointement avec le rapport du Syndic.*

29 août 2016

Restructuration Deloitte Inc.

  
Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI  
Syndic

**Avant-garde Technologie CFMA Inc.**  
**État des recettes et déboursés projetés pour une période de six semaines**

Semaine se terminant (000 \$)	1 26-Aug	2 2-Sep	3 9-Sep	4 16-Sep	5 23-Sep	6 30-Sep	Total (6 semaines)
<b>Recettes</b>							
Recettes des projets	118	97	76	23	155	14	483
	<b>118</b>	<b>97</b>	<b>76</b>	<b>23</b>	<b>155</b>	<b>14</b>	<b>483</b>
<b>Déboursés</b>							
Dépenses des projets	80	126	85	90	59	49	489
Salaires	-	74	-	74	-	74	222
D.A.S.	54	-	48	-	-	48	150
Loyers	-	-	25	-	-	-	25
Honoraires professionnels	-	21	20	-	20	-	61
Assurances	3	-	-	-	7	-	10
DEC (IPR)	-	3	-	-	-	3	6
Divers	10	10	10	10	10	10	60
	<b>147</b>	<b>234</b>	<b>188</b>	<b>174</b>	<b>96</b>	<b>184</b>	<b>1,023</b>
<b>Variation projetée du solde de banque</b>	<b>(29)</b>	<b>(137)</b>	<b>(112)</b>	<b>(151)</b>	<b>59</b>	<b>(170)</b>	<b>(540)</b>
<b>Solde de banque - début (Note 1)</b>	<b>614</b>	<b>585</b>	<b>448</b>	<b>336</b>	<b>185</b>	<b>244</b>	<b>614</b>
<b>Solde de banque - fin</b>	<b>585</b>	<b>448</b>	<b>336</b>	<b>185</b>	<b>244</b>	<b>74</b>	<b>74</b>

**Note 1:**

*Le solde de banque de début ne reflète pas le solde des chèques en circulation de \$36K au 20 août 2016.*

## AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA INC.

### NOTES SUR L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

Pour la période se terminant le 30 septembre 2016

(Non vérifié – voir le rapport du Syndic)

#### 1. OBJECTIF DE L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION PRÉVUE DE L'ENCAISSE

L'état de l'évolution de l'encaisse a été préparé le 29 août 2016 par la direction de la société sur la base de l'information financière disponible à cette date.

L'objectif de ces projections est de procurer au séquestre officiel de l'information financière prospective, relativement au dépôt de *l'avis d'intention de faire une proposition* aux créanciers, en accord avec les termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Les lecteurs sont avertis que cette information peut ne pas être appropriée pour d'autres fins.

L'état de l'évolution de l'encaisse est basé sur des hypothèses qui reflètent le plan d'action de la direction de la compagnie pour la période se terminant le 30 septembre 2016, selon les conditions économiques qui, de l'avis de la direction, sont les plus probables.

Puisque les projections sont basées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels pourraient varier de l'information présentée, et ce, même si les hypothèses émises se réalisent. Les écarts entre les résultats réels et l'information présentée pourraient également être matériels.

#### 2. CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS

Dans le cadre de son plan de redressement, la compagnie a déposé un *avis d'intention de faire une proposition* à ses créanciers le 1<sup>er</sup> août 2016, selon les termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Cet état de l'évolution de l'encaisse reconnaît que la compagnie est en continuité d'opérations.

### 3. HYPOTHÈSES

#### **Recettes**

##### **Recettes des projets**

Basées sur une analyse détaillée des **comptes clients** et des **ventes subséquentes** au 20 août 2016 par la direction de la compagnie.

- Analyse des comptes clients en date du 20 août 2016 et détermination du moment de l'encaissement;
- Analyse des projets en cours en considérant les différentes phases prévues et les encaissements reliés à celles-ci en fonction de l'évolution planifiée des projets;
- Aucune nouvelle vente (nouveau contrat) considérée pour la période visée.

#### **Déboursés**

##### **Dépenses des projets**

- Analyse des projets en cours et des déboursés prévus (requis) aux fournisseurs/sous-traitants en fonction de l'évolution des projets et des coûts restants à assumer (achats) pour la finalisation de chacun de ceux-ci;
- Aucun déboursé prévu pour des biens/services reçus avant la date du dépôt de l'avis d'intention.

##### **Salaires et DAS**

- Basés sur les estimations détaillées de la direction quant aux employés nécessaires (et leur salaire respectif) pour la période de six (6) semaines couvertes par les projections;
- Basés sur les ressources requises afin de compléter les projets en cours.

##### **Honoraires professionnels**

Basés sur les estimations de la direction.

##### **Loyers**

Basés sur l'historique des dernières semaines et les ententes en vigueur.

##### **DEC (IPR)**

Basé sur l'historique des dernières semaines et les ententes en vigueur.

##### **Divers**

Basés sur les estimations de la direction.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LAVAL  
DIVISION N° : 01-Laval  
COUR N° : 540-11-009373-160  
DOSSIER N° : 41-2151220  
BUREAU N° : 865959-1000007

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA  
PROPOSITION DE :**

**AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA INC.**, personne morale légalement et dûment constituée ayant son siège social au 1109, autoroute Chomedey, Laval, Québec H7W 5J8

Personne insolvable

– et –

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**  
(Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI, responsable désigné) ayant un établissement au 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal, Québec H3B 0M7

Syndic

**RAPPORT DE L'AUTEUR DE LA PROPOSITION SUR L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE**  
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

La direction d'Avant-Garde Technologie CFMA inc. a émis les hypothèses et établi en date du 29 août 2016 l'état des projections sur l'évolution de l'encaisse de la personne insolvable ci-annexé qui portent sur la période finissant le 30 septembre 2016.

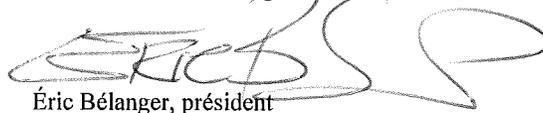
Les hypothèses conjecturales utilisées sont raisonnables et cadrent avec l'objet des projections mentionnées dans la note 1, et les hypothèses probables, convenablement étayées, cadrent avec les projets de la personne insolvable et constituent un fondement raisonnable pour les projections. Toutes ces hypothèses sont énoncées dans les notes 2 et 3.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, et les écarts peuvent être importants.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans la note 1, à partir d'un ensemble d'hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes 2 et 3. En conséquence, il est à signaler que les projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

FAIT À MONTRÉAL, le 29 août 2016

Avant-Garde Technologie CFMA inc.



Éric Bélanger, président

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LAVAL  
DIVISION N° : 01-Laval  
COUR N° : 540-11-009373-160  
DOSSIER N° : 41-2151220  
BUREAU N° : 865959-1000007

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA  
PROPOSITION DE :**

**AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA INC.**, personne morale légalement et dûment constituée ayant son siège social au 1109, autoroute Chomedey, Laval, Québec H7W 5J8

Personne insolvable

– et –

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**  
(Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI, responsable désigné) ayant un établissement au 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal, Québec H3B 0M7

Syndic

## **RAPPORT DU SYNDIC SUR L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE** (alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

L'état des projections sur l'évolution de l'encaisse ci-joint d'Avant-Garde Technologie CFMA inc., en date du 29 août 2016 qui porte sur la période finissant le 30 septembre 2016 a été établi par la direction de la personne insolvable aux fins mentionnées dans la note 1, à partir des hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes 2 et 3.

Pour effectuer notre examen, nous avons mené des enquêtes, effectué des analyses et tenu des discussions portant sur les renseignements que nous ont fournis la direction et les employés de la personne insolvable. Puisque les hypothèses conjecturales n'ont pas à être étayées, nous nous sommes limités à en évaluer la pertinence par rapport à l'objet des projections. Nous avons également étudié les renseignements fournis par la direction à l'appui des hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation des projections.

D'après notre examen, il n'y a rien qui nous porte à croire, quant aux points importants :

- a) que les hypothèses conjecturales ne cadrent pas avec l'objet des projections;
- b) qu'à la date du présent rapport, les hypothèses probables émises par la direction ne sont pas convenablement étayées et ne cadrent pas avec les projets de la personne insolvable ou ne constituent pas un fondement raisonnable pour les projections, compte tenu des hypothèses conjecturales; ou
- c) que les projections ne reflètent pas les hypothèses probables et conjecturales.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans la note 1, et il est à signaler que ces projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

FAIT À MONTRÉAL, le 29 août 2016

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Franco', written over a horizontal line.

Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI

N° : 540-11-009373-160

PROVINCE DE QUÉBEC  
COUR SUPÉRIEURE  
DISTRICT DE LAVAL

**DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE**

**AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA INC.,**  
Débitrice / Requérante

-et-  
**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.,**  
Syndic / Mis en cause

-et-  
**FONDS MANUFACTURIER QUÉBÉCOIS**  
S.E.C.,

-et-  
**INVESTISSEMENT QUÉBEC,**  
Mises en cause

16809/016809.00001

BF1339

**REQUÊTE EN PROROGATION DU DÉLAI  
POUR DÉPOSER UNE PROPOSITION  
CONCORDATAIRE, AFFIDAVIT, AVIS DE  
PRÉSENTATION, LA LISTE DES PIÈCES  
ET LES PIÈCES R-1 À R-2**

COPIE POUR : Investissement Québec  
100, rue Laviolette, Bureau 318  
Trois-Rivières, Québec G9A 5S9

**Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria, bureau 3700  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9

**Me Guillaume-Pierre  
Michaud**

gmichaud@fasken.com

Tél. +1 514 397 5264  
Fax. +1 514 397 7600